

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 14 JUIN 2022**

N° 19/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 11
POUVOIRS : 0
VOTANTS : 9

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Eliane, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ZUBER Sophie.

Date de convocation :
06/06/2022
Date d'Affichage :
14/06/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

OBJET : DIA n° 3

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la D.I.A envoyée par Me JANER notaire à Prades.

Le bien est situé, 17 avenue du Général de Gaulle et Terre Fort, parcelles A 286 (41a50ca), A 864 (41ca), A 865 (58ca) appartenant à M. Daniel Vergès et d'une valeur de 14 000 €.

Le Conseil Municipal, exceptés Mme ASCOLA Lisiane et M. ASCOLA Pascal acquéreurs de la parcelle, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas préempter ce bien.

D'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

ADOPTÉ : Par neuf voix POUR,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire

P. Marcel

